



congés payés ou non?

Par **nadia67**, le **02/05/2013** à **17:29**

Bonjour,

Je suis assistante médicale pour un cabinet spécialisé. Je viens d'intégrer le cabinet il y a de cela tout juste 1 mois. POur cet été, mon employeur a prévu de fermer le cabinet du 1er au 18 août. Pendant ces congés, comment suis-je rémunérée? Merci

Par **P.M.**, le **02/05/2013** à **20:02**

Bonjour,

Jusqu'au 31 mai, vous aurez acquis 2,5 jours ouvrables (du lundi au samedi) par mois de travail, sachant que le jour férié du 15 août ne devra pas être décompté et vous pouvez obtenir deux sortes d'aides exposées dans [ce dossier...](#)

Par **nadia67**, le **03/05/2013** à **10:50**

si je comprends bien, à chaque fois que le cabinet sera fermé je ne serais pas rémunérée? mes congés sont en fonction des siens?

Par **P.M.**, le **03/05/2013** à **11:08**

bonjour,

Pour fixer les dates des congés payés, l'employeur doit respecter un certain formalisme et dans la limite de vos droits, en temps normal, il doit vous accorder 4 semaines continues entre le 1er mai et le 31 octobre et seulement 2 semaines au moins avec votre accord...

Par ailleurs, sauf de vous les payer, il ne peut pas vous obliger à prendre plus de 5 semaines par an...